

ÉLECTION MUNICIPALE 2021

POUR LES ÉLECTEURS DOMICILIÉS

Le vote se tiendra le 7 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h, au gymnase de l'école Caps des Neiges I, au 3453, avenue Royale. Il sera possible à toute personne de voter une semaine avant, lors de la tenue du vote par anticipation qui aura lieu le 31 octobre 2021, de 9 h 30 à 20 h, au même endroit.

POUR VOTER, vous devez respecter les conditions suivantes :

- Votre nom doit être inscrit sur la liste électorale;
 - Vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection;
 - Vous devez avoir la citoyenneté canadienne*;
 - Vous ne devez pas être sous curatelle ni avoir perdu le droit de voter*;
 - Vous devez habiter la municipalité*;
 - Vous devez être domicilié au Québec depuis au moins 6 mois*;
- OU
- Si vous n'habitez pas la municipalité, vous devez être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois*.

* Au 1^{er} septembre 2021.

QUOI APPORTER pour aller voter :

- Votre permis de conduire;
- Votre carte d'assurance maladie du Québec;
- Votre passeport canadien;
- Votre certificat de statut d'Indien;
- Votre carte d'identité des Forces armées canadiennes.

COMMENT VOTER?

- Rendez-vous à l'adresse écrite sur l'avis que vous avez reçu par la poste;
- Apportez votre couvre-visage;
- Sur place, une personne vous accueillera. Dites-lui votre nom et elle vous indiquera où aller;
- Rassurez-vous, les mesures sanitaires en vigueur seront respectées;

À la table :

- Dites votre nom et votre adresse et montrez votre pièce d'identité;
- Vous devrez retirer momentanément votre couvre-visage pour vous identifier;
- Vous recevrez des bulletins de vote et un crayon;
- Allez derrière l'isoloir en carton et sur chacun des bulletins de vote, faites un X, un crochet ou une marque dans le cercle à côté du nom de la personne de votre choix.

POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Une trousse de vote par correspondance sera transmise à toutes les personnes non domiciliées inscrites sur la liste électorale qui en auront fait la demande écrite avant le 27 octobre 2021. La trousse contiendra les instructions suivantes :

- **Étape 1 :** Faire une marque dans le cercle de chaque bulletin de vote correspondant à la personne candidate de votre choix. Déposer le ou les bulletins de vote, sans les plier, dans l'enveloppe n° 1. Cacheter et insérer l'enveloppe n° 1 dans l'enveloppe n° 2.
- **Étape 2 :** Joindre obligatoirement un des deux documents d'identification et si votre signature n'y figure pas, vous devez joindre, en plus, une photocopie d'une autre pièce d'identité portant votre signature. Insérer le document dans l'enveloppe n° 2.
- **Étape 3 :** Remplir et signer le formulaire Déclaration de l'électrice ou de l'électeur et de la personne qui porte assistance ci-joint. Insérer dans l'enveloppe n° 2.
- **Étape 4 :** Transmettre l'enveloppe n° 2 de manière à ce que la Municipalité la reçoive au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le 5 novembre 2021.

